



Assemblée générale

Distr. limitée
21 novembre 2000

Français seulement

Cinquante-cinquième session

Point 42 de l'ordre du jour

Session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Sénégal, Singapour, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam et Zambie : projet de résolution révisé

Préparatifs de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Rectificatif

Paragraphe 16

Au lieu de 20 janvier, lire 29 janvier.
